

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 51 (1937)
Heft: 3

Artikel: Les chevaliers de Vuicherens
Autor: Vevey-L'Hardy, Hubert de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Chevaliers de Vuicherens

Par HUBERT DE VEVEY-L'HARDY.

Cette famille tirait son nom du hameau, aujourd'hui disparu, de Vuicherens (Wisserens, Wicherens, Wischerens) situé au sud de Fribourg, sur la rive droite de la Sarine, entre les villages de Marly-le-Grand et de Chésalles; le pont qui franchit là le ruisseau de Copsy, affluent de la Gérine, s'appelle encore le Vuicherin.

Connus dès 1181 environ, les Vuicherens étaient des ministériaux des seigneurs d'Arconciel; ils apparaissent comme tels en 1214 dans le partage des ministériaux de la Maison de Neuchâtel qui possédait la seigneurie d'Arconciel. — Ils s'éteignirent entre 1360 et 1364, ayant possédé, par suite d'alliance, une partie de la seigneurie de Saint-Martin-du-Chêne, au Pays de Vaud.

Une particularité qui doit être relevée est le fait que dès la première moitié du XIII^e siècle les membres de cette famille laissèrent généralement tomber la particule « de » de leur nom, pour ne plus s'appeler que « Wicherens »; dès la seconde moitié du même siècle, ce n'est qu'exceptionnellement que la particule figure devant leur nom.

Armoiries. — Seul, le sceau du chevalier Jehan I nous a conservé les armoiries de cette famille: *taillé, le premier pan chargé d'une licorne naissant du trait.* L'armorial du Pays de Vaud, par le colonel de Mandrot, donne: taillé d'argent et de sable, l'argent chargé d'une licorne de gueules issant du trait.

Bibliographie: Liber Donationum de Altaripa, dans Archives de la Sté. d'Hist. du Cton. de Fribourg, VI (LDA). — J. Gumy, Regeste d'Hauterive (RH). — Max de Diesbach, Regeste, dans Arch. Sté. His. Cton. de Fribourg, X (RD). — Mémoires et Documents de la Sté. Hist. de la Suisse romande (MDR). — Gremaud, Nécrologe de la Lance. — Mémoires et Documents de la Sté. Savoisiennne d'Histoire (MDS). — Recueil Diplomatique du Cton. de Fribourg (RDF). — Matile, Monuments de l'histoire de Neuchâtel (MMN). — Fontes Rerum Bernensium (FRB). — Dom J. P. Grangier (DG): Annales d'Estavayer, et Généalogie de la Maison d'Estavayer.

* * *

1. *Pierre I* de Wisserens donne au couvent d'Hauterive tout son alleu de Wisserens, v. 1181 (LDA 147. — RH 241). — Il est certainement mort avant IV/VII. 1214, époque à laquelle, dans le partage des ministériaux de la Maison de Neuchâtel, apparaissent « filii Petri de Wisserens » (MMN I, N^o 115. — RD, p. 41).

2. *N. N.* (filii). Les frères Berthold, évêque de Lausanne, et Ulrich de Neuchâtel, et leur neveu Berthold de Neuchâtel procédèrent au partage de leurs minis-

tériaux; dans la part de Berthold, le neveu, se trouvent les fils de Pierre de Wisserens, sans que les prénoms soient indiqués, IV/VII. 1214 (MMN I, N° 65. — RD, p. 41).

3. *Wuillaume I* semble être un des fils de Pierre. — Il est témoin, avec de nombreux autres seigneurs, lorsque Rodolphe, comte de Neuchâtel, composa un différend survenu entre le couvent d'Hauterive et les hommes d'Ecuvillens, VIII des kalendes de IX. (25. VIII.) 1231 (AEF: Hauterive VII, N° 4. — RH 400). — Titré de donzel, témoin d'une notification faite par Rodolphe, comte de Neuchâtel, en faveur du couvent d'Hauterive 25/31. III. 1233 ou 1/24. III. 1234 (AEF: Hauterive, II suppl., N° 9. — RH 406. — FRB II, 129). — Témoin d'une donation faite en faveur du couvent d'Hauterive par Borcard chevalier de Bennenwyl, III. 1234 (RD, p. 61). — Wil. donzel de Wicherens est témoin d'une déclaration faite par Berthold seigneur de Neuchâtel en faveur d'Hauterive, le jour des Nones de VIII (5. VIII.) 1240 (AEF: Hauterive I suppl., N° 26. — RH 427. — MMN I, N° 115). — Donzel d'Arconciel, il est témoin de l'acte par lequel Berthold, seigneur de Neuchâtel, confirme aux religieux d'Hauterive l'avouerie de l'église de St-Pierre d'Arconciel, 23. IV. 1246 (AEF: Hauterive, Treyvaux 4, 4bis. — RH 450. — MMN I, N° 126). — Témoin d'une confirmation de donation à Hauterive par Berthold de Neuchâtel, 25. IV. 1246 (AEF: Hauterive, II suppl., N° 18. — RH 451). — Témoin avec Pierre, sénéchal d'Arconciel, et d'autres d'une donation à Hauterive par Conrad de Montmacon, 1248 (AEF: Hauterive, I suppl., N° 64. — RH 473). — Wuillaume Wicherens est au nombre des seigneurs et hommes qui jurèrent fidélité, le 2. VI. 1251, à Pierre de Savoie et lui promirent de défendre les châteaux d'Arconciel et d'Illens, selon une déclaration de Pierre de Gruyère, abbé d'Hauterive, du 13. XI. 1251 (RH 487. — RD, p. 83. — Wurstemberger, Peter II, IV, 146 — FRB II, 343). — Témoin d'une donation à Hauterive par Rodolphe de Marly, VI. 1252 (AEF: Illens, N° 59. — RH 492). — Il donne au couvent d'Hauterive 36 sols de cens sur un tènement ès Granges de Mondrion, près de Marly, 1255 (AEF: Anc. Répert. d'Hauterive, p. 121 — RH 503). — Wuillaume Wisserens d'Arconciel est témoin d'une vente au couvent d'Hauterive faite par Uldric de Marly, VII. 1270 (AEF: Hauterive, E. 5. — RH 594). — Les donzels Wuillaume, sénéchal, Uldric de Marly, Jehan fils de feu Pierre de Treyvaux, d'Arconciel, et *Marguerite*, veuve de Wuillaume dit Wisserens notifient que le dit feu Wuillaume, dans son testament, a reconnu que le couvent d'Hauterive possédait un cens de 8 sols sur le tènement de Mondrion, cens qu'il a assigné aux religieux en même temps que 2 sols et 6 deniers de cens qu'il leur devait à raison d'une aumône de feu son père; il lègue aux dits religieux 25 sols et 6 deniers de cens sur son tènement de Mondrion, à la condition que l'abbé, le grand cellérier et le boursier donnent tous les ans à la communauté un repas complet le jour de son anniversaire, IV. 1275 (AEF: Hauterive, I suppl., N° 81. — RH 649). — Dans son histoire généalogique de la Maison d'Estavayer (p. 39), Dom J. P. Grangier, dit que Wuillaume était chevalier et avait épousé *Marguerite de Rossillion*; il dit de plus, qu'il était sénéchal d'Arconciel, ce qui est une erreur, car le sénéchal Wuillaume était un autre personnage.

4. *Henri* semble être un des fils de Pierre. — Il mourut avant le 14. X. 1279, date à laquelle Nicolet, fils de feu Henri, prêta hommage au comte de Savoie (MDS, vol. XXXIX, p. 242, N° 133).

5. *Sibille*, fille de Wuiellelme, n'est connue que par l'histoire généalogique de la Maison d'Estavayer, de Dom J. P. Grangier (p. 39), selon qui elle aurait épousé *Wuuellelme d'Estavayer*, coseigneur du dit lieu, fils de Reynald, connu de 1230 à 1292. — Il mourut avant le samedi après la St-Gall 1299 (DG Annales, 7). — Aymon, fils de feu Wuiellelme d'Estavayer et de Sibille (sans nom de famille) et ses frères Richard et Jehan, cèdent divers biens à leur frère Henri, 1308 (DG Généalogie d'Estavayer, p. 41).

6. *Nicolet*, fils de feu Henri, prêta hommage et reconnaissance à Philippe, comte de Savoie, 14. X. 1279 (MDS, vol. XXXIX, p. 242, N^o 133). — Il se pourrait qu'il ait épousé une sœur de Wuiellelme *Sénéchal d'Arconciel*, car Jehan dit Wisserens, qui semble être son fils, fit en 1300 un don à Hauterive pour fonder un anniversaire pour son oncle Willelmus Dapifer d'Arconciel (AEF: Anciennes terres, non classé. — RH 910).

7. *Jehan I*, donzel, bourgeois et châtelain d'Arconciel, de l'aveu de *Jordane*, son épouse, donne au couvent d'Hauterive un cens de 25 sols pour fonder, pour son oncle, le donzel Wuiellelme Dapifer d'Arconciel, un anniversaire qui devra être célébré le lendemain du bienheureux François confesseur; cens à prélever sur le tènement de feu Maceel d'Arconciel, tenu actuellement par Pierre li Alamanz, sis à Arconciel, 1300 (AEF: Anciennes terres, non classé. — RH 910). Il pourrait être fils d'Henri et de NN. Sénéchal d'Arconciel. — Il possède plusieurs terres à Marly-le-Petit, à côté de celles du couvent d'Hauterive; il y possède également un chesal; et aussi une autre terre avec Pierre Wisserens, 1302 (Bibl. Cant. Fribourg: Repert. litt. alteripe, L 129, p. 42. — RH 920). — Il est titré pour la première fois de chevalier en IV. 1312: il appose son sceau à un accord entre le couvent d'Hauterive et Agnès dame d'Arconciel, veuve de Nicolas d'Englisberg (AEF: Hauterive, II, N^o 3. — RH 977). — Il se porte garant de 300 livres lausannoises pour Pierre et Jehan, fils de Rodolphe de Gruyère, 30. V. 1314 (MDR XXII, p. 448). — Il apparaît dans une sentence arbitrale de Loys de Savoie entre Fribourg et les fils de Wuiellelme de Billens, lendemain Ste-Marie-Madeleine 1315 (AEF: Anciennes terres 21. — RDF II, p. 62). — Témoin d'un accord entre Hauterive et Reynald coseigneur d'Estavayer, VIII. 1316 (AEF: Hauterive, II suppl., N^o 95. — RH 1007). — Témoin de l'accord d'un différend entre Contessette, veuve de Rodolphe de Gruyère, et Beylly, veuve de Perrod de Cléry, 27. VIII. 1318 (AEF. — Hisely I, 176. — MDR XXII, p. 88). — Jehan Wischerens, chevalier, avec de nombreux autres seigneurs, est caution pour la dote promise par Rodolphe, comte de Neuchâtel, à sa fille Marguerite qui doit épouser Hartmann, comte de Kybourg; il appose lui-même son sceau à cet acte dans lequel il est nommé une fois « Wischerens » et une autre fois « de Woucherens », 2. V. 1319 (MMN I, N^o 355. — FRB V, III. — RD 193). — Jehan Wicherens, « fideles et miles noster » est nommé avec d'autres comme exécuteur testamentaire par Pierre, comte de Gruyère, dans son testament du 19. VII. 1328 (AEV. — Hisely I, p. 239. — MDR XXII, p. 100). — Témoin d'un accord passé entre Pierre, comte de Gruyère, et Guillelme de Pontverre, seigneur de St-Triphon, 31. XII. 1328 — 3. II. 1329 (AEV. — Hisely I, p. 187. — MDR XXII, p. 105). — L'abbé et la communauté d'Hauterive, par grâce spéciale, accordent à Jehannette, veuve de Jehan d'Englisberg, à ses héritiers, ainsi qu'à Jehan Wicherens, chevalier, et à ses héritiers, un droit de rachat sur divers immeubles vendus

par la dite dame et ses enfants Wuiellelme et Marguerite, 1333, av. 25. III (AEF: Titres d'Illens, N° 64. — RH 1161). Cet acte semblerait prouver une parenté existant entre les Englisberg et les Vuicherens, parenté que nous ne pouvons nous expliquer. — Jehan, et son fils Wuiellelme II, sont cautionnés pour un cens de 4 muids de froment par Aymon, coseigneur d'Estavayer et son épouse Jehannette, fille du dit Jehan; ce cens était assigné sur la dîme de Mollondin que Jehan avait vendue à Jacques Cerjat de Moudon et à Rolet son fils, 3. IX. 1336 (DG, Généalogie d'Estavayer, p. 41). — De l'aveu de son fils Wuiellelme et de Marguerite, épouse de ce dernier, il vend à Hauterive tout le village, territoire et fenage de Mondrion, dans la paroisse de Marly, ainsi que tous les droits, avouerie et juridiction du dit village, pour le prix de 256 livres lausannoises, XII. 1337 (AEF: Hauterive, I suppl., N° 132. — RH 1223). — Il mourut avant II. 1342 (n. s. 1343), date à laquelle Wuiellelme, fils de feu Jehan, racheta Mondrion au couvent d'Hauterive (AEF: Hauterive, I suppl., N° 135. — RH 1287). — Son épouse Jordane était la sœur de Richard et de Jehan *de Saint-Martin-du-Chêne*; elle lui apporta une partie de la Seigneurie de St-Martin et la tour du château (Dict. Hist. du Cton. de Vaud, II, p. 605).

Sceau: ○ ✠ S'DNI: IH... HEN: MIL'; 1312; écu taillé, le premier pan chargé d'une licorne issant du trait (AEF: Hauterive II, N° 3).



8. *Pierre II*, contemporain de Jehan I, pourrait être son frère. — Pierre Wisserens, donzel, possède un chesal à Marly, à côté de celui d'Hauterive, et aussi une terre avec Jehan Wisserens, 1302 (Bibl. Cant. Fribourg: Répert. litt. alteripe, L. 129, p. 42. — RH 920). — Pierre et le seigneur Jehan Wicherens, chevaliers, sont témoins d'un accord survenu entre Contessette, veuve de Rodolphe de Gruyère, et Beylly, veuve de Perrod de Cléry, 27. VIII. 1318 (AEF. — Hisely I, p. 176. — MDR XXII, p. 88).

9. *Jehannette*, épouse d'*Aymon d'Estavayer*, coseigneur du dit lieu, donne son consentement à une vente, pour le prix de 102 livres lausannoises, de divers cens sis à Frasses, Sévaz et autres lieux, faite par le dit Aymon et son frère Richard en faveur du couvent des Dominicaines d'Estavayer, 3. IV. 1333 (Arch. Couvent d'Estavayer, A² 20. — DG Annales, 65). — Aymon d'Estavayer et son épouse Jehannette cautionnent Jehan Wicherens et Wuiellelme son fils, père et frère de dite Jehannette, pour 4 muids de froment de cens assignés sur la dîme de Mollondin, que le dit Jehan avait vendus à Jacques Cerjat, de Moudon, et à son fils Rolet, 3. IX. 1336 (Dom Grangier, Généalogie d'Estavayer, p. 41). — Aymon, coseigneur d'Estavayer, chevalier, du consentement de Jehannette, son épouse et d'Hugon et Henri, leurs fils, vend pour 45 livres lausannoises, divers cens sis à Frasses à Béatrix de Vevey, prieure des Dominicaines d'Estavayer, VI. 1343 (Arch. Couvent d'Estavayer, A² 24. — DG Annales 96). — Aymon d'Estavayer reconnaît avoir reçu de Wuiellelme coseigneur de Blonay, chevalier, 250 livres lausannoises pour la dot de Marguerite, fille du dit Wuiellelme, épouse d'Hugon d'Estavayer, son fils, dot qu'il assigne sur sa dîme de Cugy, Aumont, Vesin, Montet, etc.; cet acte est ratifié par Jehannette, épouse d'Aymon, et par leurs fils Hugon et Henri, 21. II. 1344 (n. s. 1345) (DG Annales, 97). — Aymon, du consentement de sa femme Jehannette et de leurs fils Hugon et Henri, vend pour 60 livres lausannoises et 15 sols,

au couvent d'Estavayer, divers biens sous le cautionnement de noble Jehan dit Mora, XII. 1345 (Arch. couvent d'Estavayer, B² 12. — DG Annales, 103). — Le même, et avec les mêmes consentements, vend pour 12 livres et 15 sols, des cens sis à Morens à Ulrich dit de Cortaillod, I. 1345 (n. s. 1346) (Arch. Couvent d'Estavayer, B² 13. — DG Annales 100). — Jehannette, épouse d'Aymon d'Estavayer, est instituée héritière par son frère Wuielleme Wicherens, 23. VII. 1349 (DG Généalogie d'Estavayer, p. 42). — Catherine fille de feu Henri de Hattenberg, épouse de Jehan Jaquinod d'Estavayer, accorde un droit de rachat pendant trois ans au chevalier Aymon d'Estavayer, à Jehannette son épouse, à Hugon leur fils et à Marguerite de Blonay, épouse de ce dernier, qui lui avaient vendu des cens à Autavaux pour 122 livres lausannoises, 3. IX. 1347 (Arch. Couvent d'Estavayer, B² 17). — Jehannette donne son consentement à l'assignation de dot de sa belle-fille Marguerite de Blonay, épouse d'Hugon d'Estavayer, assignation faite par le dit Hugon, Henri et Marguerite, enfants de feu Aymon d'Estavayer et de dite Jehannette, 10. III. 1351 (n. s. 1352) (AEF: Titres d'Estavayer, N^o 2). — Hugon et Henri, fils de feu Aymon d'Estavayer, et Marguerite leur sœur, du consentement de Wuielleme d'Estavayer-Chenaux, son mari, assignent la dot de leur mère, 650 livres lausannoises, sur divers bourgeois d'Estavayer, 19. IX.—12. XI. 1351 (AEF: Titres d'Estavayer, N^o 1). — Sentence prononcée par Isabelle de Châlons et Catherine de Savoie relative au différend survenu entre Jehannette, veuve d'Aymon d'Estavayer, et ses enfants, Hugon, Henri et Marguerite, 12. XI. 1351 (DG Annales 124). — Jehan Morel confesse devoir un cens de 5 sols lausannois à Jehannette, veuve d'Aymon d'Estavayer, pour en avoir reçu 20 sols, 10. X. 1365 (DG Généalogie d'Estavayer, p. 42). — Marguerite d'Estavayer, épouse de Wuielleme d'Estavayer-Chenaux, promet à Jehannette, sa mère, et à Hugon et Henri, ses frères, de n'aliéner aucun de ses biens sans leur consentement, 20. X. 1351 (DG id., p. 42). — Aymon d'Estavayer est connu dès IX. 1300, époque à laquelle Henri de Bussy lui prêta hommage lige (DG id., p. 41). — Il était fils de Wuielleme d'Estavayer et de Sibille Wicherens, selon un acte de 1308 par lequel lui-même et ses frères Richard, Wuielleme et Jehan cédèrent à leur frère Henri le village de Rueyres, la dîme de Frasses, le tiers de celle de Bussy, pour le prix de 83 livres lausannoises, sous grâce de rachat (id.). — Il apparaît pour la dernière fois le 17. IV. 1350, date à laquelle Aymon et Pierre d'Estavayer et Isabelle de Châlons, seigneurs d'Estavayer, octroyèrent des franchises à la ville d'Estavayer (Arch. Ville d'Estavayer, parch. N^o 206. — DG Annales, 118). — Il mourut avant le 19. IX. 1351, date du partage de ses biens (DG Généalogie d'Estavayer, p. 43).

10. *Wuielleme II* et le chevalier Jehan, son père, sont cautionnés pour un cens de 4 muids de froment par Aymon d'Estavayer et son épouse Jehannette, sœur du dit Wuielleme, 3. IX. 1336 (DG Généalogie d'Estavayer, p. 41). — Wuielleme, fils de Jehan Wicherens, et son épouse Marguerite donnent leur consentement à la vente du village de Mondrion faite par le dit Jehan en faveur du couvent d'Hauterive, XII. 1337 (AEF: Hauterive, I suppl., N^o 132. — RH 1223). — L'abbé et le couvent d'Hauterive notifient que Wuielleme Wicherens, chevalier, fils de feu Jehan, a racheté au couvent pour 256 livres lausannoises, la propriété de Mondrion vendue jadis par feu son père, II. 1342 (n. s. 1343). — Il teste en faveur de sa sœur Jehannette, épouse d'Aymon, coseigneur d'Estavayer, 23. VII. 1349 (DG Généalogie d'Estavayer, p. 42).

logie d'Estavayer, p. 42). Les avoyer, conseil et communauté de Berne autorisent ceux de Fribourg à accepter Wuielleme Wicherens, chevalier, comme bourgeois, 15. II. 1352 (n. s. 1353) (AEF: Traités et Contrats, N^o 322. — RDF III, p. 123). — Il fait un nouveau testament en faveur de son fils Jehan II, lui substituant ses neveux, Hugon et Henri d'Estavayer; il lègue au couvent d'Hauterive un revenu annuel de 12 livres lausannoises payables par ses héritiers afin de fonder une messe quotidienne pour le repos de son âme et de celles de ses parents; il assigne cette somme sur ses revenus et cens de Praroman; il ordonne aussi l'exécution des testaments de ses deux épouses défuntes, *Marguerite de Vuippens* et *Agnès de Rossillion*; dans ce testament, il est qualifié de coseigneur de St-Martin-du-Chêne, 10. IX. 1360 (AEF: Nobiliare Altaripatum I, 126.— Bibl. Cant. Fribourg: Copia Jacobi de Canali, L 131, B. Ire partie, p. 36. — RH 1451. — DG Généalogie d'Estavayer, p. 41). — Wuielleme et son épouse Agnès fille d'Humbert de Rossillion, seigneur, d'Allamand, donnent au couvent de la Lance 15 sols de cens à Mollondin et 6 coupes de froment à Morens, 27. VIII. 1360 (Nécrologe de La Lance, p. 58). — Wuielleme et Agnès sont portés au nécrologe de La Lance à la date du 7. IX. (id.). — Les héritiers de Wuielleme Wischerens, chevalier, coseigneur de St-Martin-du-Chêne, soit ses neveux Hugon coseigneur d'Estavayer, et Henri d'Estavayer, donzels, fils de feu Aymon, et Mermet dit Lyonet de Lutry, fils de feu le donzel Rodolphe, exécutent les dispositions testamentaires de leur oncle relatives aux 12 livres lausannoises de cens léguées au couvent d'Hauterive, 18—23. XII. 1364 (Bibl. Cant. Fribourg: Copia Jacobi de Canali, L. 131, B. Ire partie, p. 37. — id.: L 129, Repert. litt. alteripe, p. 47. — RH 1475. — DG Généalogie d'Estavayer, p. 44). — Une sentence arbitrale rendue le 1. IV. 1451 par Jehan, comte de Neuchâtel et de Fribourg, apprend que Wuielleme possédait le village de Rossens près de Fribourg (Annales Fribourgeoises, 1936, p. 59).

11. *N. N.* (filia). Wuielleme II eut une sœur qui épousa le donzel *Rodolphe Lyonet de Lutry*, mort avant le 18. XII. 1364, date à laquelle leur fils, le donzel Mermet, fils de feu Rodolphe Lyonet de Lutry, Hugon, coseigneur d'Estavayer et Henri d'Estavayer, donzels, tous neveux et héritiers universels de feu Wuielleme Wicherens, exécutent une disposition testamentaire de leur oncle en faveur du couvent d'Hauterive, 18—23. XII. 1364 (Bibl. Cant. Fribourg: L 131, Copia Jacobi de Canali, B, Ire partie, p. 37. — id.: Repert. litt. alteripe, L 129, p. 47. — RH 1475. — DG Généalogie d'Estavayer, p. 44).

12. *Jehan II* est héritier testamentaire de son père, le chevalier Wuielleme qui lui substitue Hugon et Henri d'Estavayer, ses neveux, 10. IX. 1360 (DG Généalogie d'Estavayer, p. 43). — DG (id.) le dit fils de Marguerite de Vuippens, première femme de Wuielleme; mais il naquit certainement après le 23. VII. 1349, date à laquelle son père testa en faveur de Jehannette, sa soeur, épouse d'Aymon d'Estavayer. — Jehan mourut avant le 18. XII. 1364, car à cette date les Estavayer et Lyonet de Lutry, ses neveux et héritiers universels, exécutèrent le testament de leur oncle Wuielleme (Bibl. Cant. Fribourg: L 131, Copia Jacobi de Canali, B, Ire partie, p. 37. — id.: L. 129, Repert. litt. alteripe, p. 47. — RH 1475. — DG Généalogie d'Estavayer, p. 44).

Belfaux, le 14 septembre 1936.

Hubert de Vevey-L'Hardy.

Les Chevaliers de Vuicherens.

